

ACTUALITÉS
Commission retraite
et prévoyance :
les résultats

PAGE 2



ÉLECTIONS
Elections professionnelles
chez Renault SAS

PAGE 3

infos juridiques

Bon à savoir :
> Vol de documents ...
> ... visés par le « secret
professionnel » !

PAGE 4



smidef.com

Le magazine du Syndicat de la Métallurgie Ile-de-France CFE-CGC

1^{er} trimestre 2010 - n°14 - 26 mars 2010

LA TROISIÈME FORCE !



Le conseil syndical du SMIDEF avait, en 2009 et à l'unanimité, soutenu la candidature de Bernard Van Craeynest. Depuis le Président sortant a su constituer un trio fait de jeunesse, de charisme et de compétences. Le congrès de Reims est assurément un acte (re) fondateur. Je vous encourage à parcourir sur le site « www.cfecgc.org », le programme de la nouvelle équipe confédérale et en particulier les alinéas relatifs à notre avenir syndical.

Ce programme, maintenant, il nous faut le relayer et le développer dans nos instances respectives (Fédération, Syndicats, Unions, ...) puisqu'il a été validé, à une très large majorité, par les votes lors du congrès et que nous voulons tous cette troisième force. En ce qui nous concerne, nous entendons participer à notre niveau à cette ambition, à cette volonté affichée de passer dans la catégorie supérieure, de « jouer » dans la cour des grands. Il est important de prendre de la hauteur et de proposer des évolutions dans nos

structures, notre organisation, dans notre approche des services aux adhérents et réfléchir à des formes nouvelles d'engagement, voire de cotisations...

Cet édito de smidef.com est l'occasion d'appeler l'ensemble de nos adhérents d'Ile-de-France à rédiger des contributions, sous la forme de votre choix, contributions qui synthétisées alimenteront le nécessaire débat fédéral sur les axes de développement 2010/2013 au sein d'une confédération en mouvement.

C'est bien de cela qu'il s'agit ! Le mouvement ou l'immobilisme. Vous les adhérent(e)s et militant(e)s du Smidef, vous qui chaque jour côtoyez l'indifférence, la discrimination, le chômage, la pression et aussi, la non-reconnaissance de votre engagement citoyen, de votre solidarité : **Vous** êtes le **cœur** et la force de ce mouvement.

C'est vous, les femmes et les hommes de terrain, du bassin d'emplois diversifiés de l'Ile-de-France, du monde industriel au sens large du terme (R & D, production, vente, maintenance...), qui devez décider de notre histoire... Et personne d'autre ! Nous devons faire émerger un projet politique fort au sein même de notre fédération et le SMIDEF doit tenir son rang de premier syndicat territorial en alimentant dès à présent le débat d'idées.

Je persiste et je signe, nous avons une responsabilité historique : aidez nous à l'assumer sereinement et pleinement !

Notre histoire a de l'avenir ! Nous en sommes persuadés et nous allons le prouver...

NOTE DE LA RÉDACTION

Ce numéro 14 de smidef.com est très important car il arrive un an après le renouvellement du Conseil Syndical du SMIDEF et quelques jours après la réélection du président confédéral.

L'édito du président, René Brault, est clair : nous avons plus que jamais besoin de vos contributions alors n'hésitez pas...

N'hésitez surtout pas à nous faire part de vos critiques afin que nous tenions compte de vos avis car ne l'oubliez pas smidef.com doit être plus que jamais votre journal.

La rédaction de smidef.com est toujours à votre disposition :

- Un numéro de fax : 01 44 53 32 28
- Un e-mail : journal@smidef.com

Bernard MORIN, Rédacteur en Chef

À LA UNE CONGRÈS CONFÉDÉRAL

Retour sur le congrès de Reims

Notre histoire a de l'avenir



C'est le slogan de notre 34^e Congrès et cette année la CFE-CGC a fêté ses 65 ans d'existence. Lors ce congrès de Reims force est de constater que la CFE-CGC n'a pas une ride et que c'est plutôt une organisation jeune et moderne. Ce Congrès, l'avenir nous le dira certainement, sera un nouveau départ. L'ambiance nous l'annonce : une lumière bleue tamisée, des colonnes lumineuses, un micro partagé sans éclats de voix et une reconduction brillante de Bernard Van Craeynest à la présidence (78,5%). Celui-ci a pris soin de s'adjoindre comme Secrétaire Générale, Carole Couvert qui est une militante aux idées jeunes et modernes. Elle a conquis la salle par ses prises de positions lors de la table ronde sur l'avenir du syndicalisme. Tout ceci décrit un congrès de l'apaisement, de la clarté de notre projet et de la conquête de nouveaux adhérents.

Car le débat qui a secoué la CFE-CGC sur son statut catégoriel ou non a failli dégénérer. Il est vrai que nous avons fièrement reconquis notre première place au collège encadrement lors des dernières prud'homales. Nous bénéficions également d'un privilège jusqu'en 2013 qui nous permet de faire valoir notre représentativité sur les deux collèges où nous nous présentons (2^e et 3^e). Les congressistes ont eu l'assurance que le débat serait ouvert pendant la mandature pour savoir si notre salut viendrait de la préservation

du statut catégoriel ou bien dans une ouverture avec d'autres syndicats généralistes pour créer une troisième force. En attendant, quelle qu'en soit l'issue nous avons intérêt à rendre la CFE-CGC encore plus forte notamment par son nombre d'adhérents.

La clarté de notre projet

Pour la première fois le programme de l'équipe candidate à la Direction Confédérale avait été envoyé aux congressistes une semaine avant. Ce programme, confirme que nous nous adressons aux professionnels tout

au long de leur vie : de la formation initiale jusqu'à la retraite en passant évidemment par les périodes d'activité ou d'inactivité professionnelles. Nous réaffirmons la représentation des classes moyennes qui subissent des pressions croissantes telles que responsabilités accrues, temps de travail à rallonge, fiscalité croissante et objectifs sans limites.

Notre action doit débiter à la formation initiale : participation aux conseils d'administration des écoles, favoriser les stages des étudiants dans nos entreprises. En concluant des partenariats avec les universités qui nous permettront d'expliquer aux étudiants ce qu'est le syndicalisme tel que le nôtre. Ainsi nous aurons plus de jeunes parmi nos adhérents pour assurer la relève. Nous continuerons à nous impliquer dans la formation tout au long de la vie professionnelle pour que les salariés préservent leur employabilité et ne soient pas jetés à chaque évolution technologique ou changement stratégique. **SUITE P2**

SUITE DE LA P1 : Retour sur le congrès de Reims

Il est par ailleurs indispensable de poursuivre notre combat pour la diversité (égalité entre les femmes et les hommes, personnes handicapées, l'expérience des seniors, etc...)

Si la CFE-CGC se distingue du paysage syndical en étant pour la réussite économique de nos entreprises, en revanche elle défendra toujours une meilleure répartition des fruits de la croissance et du profit vers les salariés qui y ont largement contribué. L'actionnariat salarié, participation et intéressement sont des outils qui ne doivent pas faire oublier les salaires. C'est en cela un syndicalisme responsable et durable. Il convient de poursuivre notre action pour faire reconnaître le stress comme maladie professionnelle. Nous devons agir dans des dispositifs préventifs plutôt que curatifs face aux

harcèlements de toutes sortes et contre le stress qui au nom d'une certaine productivité provoque de la destruction dans l'entreprise mais au-delà dans les familles.

Quant aux retraites, en tenant compte de l'allongement de la vie, tout en préservant la primauté du système de répartition entre les générations, il nous faudra étudier d'autres pistes pour assurer des moyens complémentaires de vivre décemment. Si les règles du jeu doivent être réformées, nous devons veiller à la pénibilité qu'ont vécue certains salariés.

La conquête de nouveaux adhérents

Notre cible est la reconnaissance de la CFE-CGC par davantage de salariés (parmi les 92% de non syndiqués), de notre utilité et de nos valeurs hu-

maines. La rue du Rocher c'est la Maison de la CFE-CGC, les militants de base rêvent d'une Confédération qui soit un support solide pour leurs actions de terrain et qu'elle soit à leur service pour la **développer d'avantage**. En effet, notre organisation se doit d'être représentative dans les quatre secteurs du privé (Industrie, Commerce, Construction et Services) et les trois fonctions publiques (État, Hospitalière, Territoriale) d'ici 2013. Il n'y a pas de temps à perdre, c'est le développement syndical qui assurera notre existence face aux duettistes que l'on connaît.

Le message du développement a été pleinement exprimé car, ce dernier pôle, est renforcé de quatre Délégués Nationaux. Pour résumer, la Confédération a pour mission de diffuser un message syndical fort et

cohérent avec nos valeurs et de tout faire pour qu'on parle davantage positivement de la CFE-CGC et accroître ainsi sa notoriété. Pour tout cela, le Congrès l'a montré, elle utilisera davantage les moyens modernes de communication (internet, réseaux sociaux, ...)

La loi du 20 août 2008 doit être une opportunité de nous dépasser et d'être jugés sur notre valeur. N'oublions pas qu'un organisme qui ne progresse pas meure. Et la CFE-CGC sera encore vivante et plus forte pour peu que nous transmettions aux plus jeunes ce que nos anciens nous ont appris en y ajoutant notre pierre améliorée à l'édifice commun.

Décidément, notre histoire a vraiment de l'avenir...

Par Jean-Luc Martin Délégué National

Élections professionnelles de ATS ASCENSEURS

17 février 2010

Les élections professionnelles chez ATS ASCENSEURS se sont déroulées le 17 février 2010.

Côté élections

Délégation Unique du Personnel (DUP) :

4 sièges sont à pourvoir

- 1^{er} collège : La CFE-CGC n'était pas présente dans ce collège eu égard à la loi sur la représentativité.
- 2^e collège : La CFE-CGC obtient 1 siège sur 1 avec une participation de 90%
- 3^e collège : La CFE-CGC obtient 4 sièges sur 4 avec une participation de 100%

Représentativité : CFE-CGC = 100%

Encore un excellent résultat pour les adhérents du SMIDEF.

Élections professionnelles de VALÉO CRETEIL

14 janvier 2010

Les élections professionnelles de l'établissement Valéo de Créteil se sont déroulées le 14 janvier 2010.

Comité d'Établissement :

5 sièges sont à pourvoir

- 2^e collège : La CFE-CGC obtient 1 siège sur 1 avec une participation de 73%
- 3^e collège : La CFE-CGC obtient 4 sièges sur 4 avec une participation de 75%

Représentativité : CFE-CGC = 100%

Délégués du Personnel :

7 sièges sont à pourvoir

- 2^e collège : La CFE-CGC obtient 2 sièges sur 2
- 3^e collège : La CFE-CGC obtient 5 sièges sur 5

« L'ensemble des postes à pourvoir (CE & DP) l'a été par les listes CFE-CGC (seule Organisation Syndicale à présenter des candidats). Chaque candidat a été élu avec un minimum 90% des voix valablement exprimées. Même si le résultat semblait acquis, il n'a pas été facile car il a fallu motiver et convaincre 12 nouveaux collègues de s'impliquer dans la vie de leur entreprise dans une liste sous étiquette syndicale (Ce n'était jamais arrivé sur ce site) ainsi que les salariés le jour du vote car il nous fallait absolument obtenir le quorum (Le taux de participation était jusqu'alors inférieur à 40%). » précise Thierry Mandion (Délégué Syndical)

smidef.com félicite toute l'équipe de Thierry Mandion pour ce superbe résultat et pour l'engagement pris par les nouveaux adhérents de sa section auprès du SMIDEF.

COTISATIONS 2010

Nous vous rappelons que la cotisation à votre syndicat préféré est exigible dès le 1^{er} janvier 2010. Vous trouverez tous les renseignements ainsi que les tarifs sur notre site « www.smidef.com ». D'autre part, vous pouvez, si vous le souhaitez, opter pour le prélèvement automatique trimestriel (prélèvement le 5 des mois de janvier, avril, juillet et octobre).

Le Service Adhésions

Tél. : 01 44 53 32 15
e-mail : adhesions@smidef.com

ACTUALITÉS

SONDAGE

Commission retraite et prévoyance Les résultats

Afin de mieux connaître les souhaits de nos retraités, les 13 et 16 novembre 2009, un questionnaire comportant 9 sujets a été envoyé à nos 518 retraités. Nous avons reçu 148 réponses. Vous trouverez ci-après le résultat du questionnaire.

- La commission retraite a prévu les actions suivantes :**
- 1-Envoi d'informations par email :** mise en place dans le premier semestre
 - 2-Blog :** sur le nouveau site SMIDEF avec code d'accès 2^e semestre
 - 3-Sorties, soirées :** les modalités sont en cours d'examen par la commission retraite.

- 4-Mettre en relation les retraités ayant une même passion :** sur le nouveau site SMIDEF avec code d'accès 2^e semestre
- 5-Mutuelle :** les informations concernant la mutuelle + santé ont été envoyées avec l'avis de réunion retraités du 22 mars au cours de laquelle une présentation de la mutuelle + santé aura lieu.

Concernant les remarques émises par nos retraités, voici les thèmes les plus cités : Revalorisation des retraites, déduction cotisation mutuelle du revenu imposable pour les retraités, présentation de la mutuelle + santé, Information sur les maisons de retraite, aides à la dépendance, assurances obsèques, présentation des métiers dans les lycées

et collèges par les retraités, actions coordonnées pour les manifs retraités, organisation de tables rondes, diffusion papier de la lettre confédérale et réduction de la cotisation SMIDEF. La commission retraite examine les voies et les moyens de prendre en compte ces remarques.

Par Jean-Pierre BRIDA

RÉSULTAT DU QUESTIONNAIRE



LES CHIFFRES ONT LA PAROLE

SMIC horaire	SMIC mensuel (151,67 h)
8,86 € bruts	1 343,77 € bruts

Plafond annuel sécurité sociale	Plafond trimestriel sécurité sociale	Plafond mensuel sécurité sociale
34 620 €	8 655 €	2 885 €

Taux de l'intérêt légal : 3,79 %

VALEUR POINT DE RETRAITE (ANNUELLE)	
ARRCO	AGIRC
1,1799	0,4186

ALLOCATIONS FORFAITAIRES DE REPAS		
Repas au restaurant	Repas de chantier	Repas dans l'entreprise
16,80 €	8,20 €	5,70 €

ALLOCATIONS FORFAITAIRES DE GRAND DÉPLACEMENT (PAR JOUR)			
	Repas	Logement + petits déjeuners	Logement + petits déjeuners
		Paris + 92, 93, 94	Autres départements
3 premiers mois	16,80 €	60,30 €	44,70 €
Au delà de 3 mois et jusqu'à 2 ans	14,30 €	51,30 €	38,10 €
Au delà de 2 ans et jusqu'à 6 ans	11,70 €	42,20 €	31,30 €

Élections professionnelles :

La CFE-CGC devient première organisation syndicale



Alain Dell'oro
Secrétaire CE
SIEGE

Gérard Blondel
Délégué Syndical
CENTRAL

Marcel Sarpaux
Secrétaire CE
GUYANCOURT

La fin de l'année 2009 se sera terminée en beauté pour la CFE-CGC de RENAULT.

En effet, fin novembre, les élections professionnelles des établissements du SIEGE et de Guyancourt donnaient respectivement 52,61% pour le SIEGE et 40,06% pour Guyancourt (élections CE Titulaires tous collèges).

Le Siège progressait de 5,47 pts et la CFE-CGC devenait majoritaire absolue en voix et sièges (7 sur 11) tandis que la progression était de 3,35 pts pour Guyancourt et

pour la première fois de son histoire, la CFE-CGC passait la barre des 40%.

Certains de nos détracteurs affirmeront que c'est parce que la population ouvrière a considérablement diminuée que les résultats sont là. Que néni !!!!

Forts de ces résultats Alain Dell'oro, secrétaire du CE du Siège retrouvait son mandat pour la 3^e fois et Marcel Sarpaux se voyait réélu pour la 2^e fois. Bien évidemment, ces résultats sont le fruit d'un travail des équipes qu'il faut féliciter.

2010 est l'année de la consécration et la récompense de toutes celles et de tous ceux

qui ont œuvré pour que la CFE-CGC par sa présence

et par ses propositions devienne une organisation syndicale incontournable face à la Direction.

On ne compte plus le nombre d'accords signés grâce à la CFE-CGC et qui ont permis des avancées sociales significatives pour le Personnel qui l'a bien compris et qui aujourd'hui nous récompense.

Après les élections de Choisy, Cléon et de Sandouville qui ont eu lieu en décembre 2009 et janvier 2010, la CFE-CGC est devenue la **première organisation syndicale chez Renault SAS.**

Merci à Gérard Blondel qui a su relever le flambeau de son prédécesseur (Robert Malherbe) et qui a su dynamiser l'ensemble de nos sections pour hisser à la **première place du podium**, les couleurs de la CFE-CGC.

smidef.com félicite toute l'équipe de Gérard Blondel pour ce superbe résultat qui porte haut et fort les couleurs de la CFE-CGC.

Négociation sur la revalorisation des salaires mini des ingénieurs et cadres

Vous trouverez ci-après le communiqué de presse de la Fédération de la Métallurgie suite à l'échec des négociations

"La CFE-CGC Métallurgie ne signe pas la proposition de l'UIMM sur la revalorisation des salaires mini des ingénieurs et cadres pour 2010. La CFE-CGC Métallurgie n'a pas signé avec l'UIMM, le 15 janvier dernier, la revalorisation des appointements minimum des ingénieurs et cadres, comme elle l'avait déjà signifié à celle-ci lors de la réunion du 23 décembre dernier.

La position de la CFE-CGC Métallurgie de demander 1,5 % d'augmentation correspondait à la perspective annoncée d'une reprise économique certes modeste mais dont le retour à la normale est confirmé par nombre d'analystes, accompagnée d'une reprise probable de l'inflation.

En refusant d'aller au-delà de 1,2% - valeur prévisionnelle de l'inflation-, l'UIMM s'est confinée dans l'argument selon lequel les ingénieurs et cadres avaient avantageusement bénéficié d'une revalorisation significative de leur pouvoir d'achat en 2009 et qu'en conséquence, elle se devait d'user de modération en 2010.

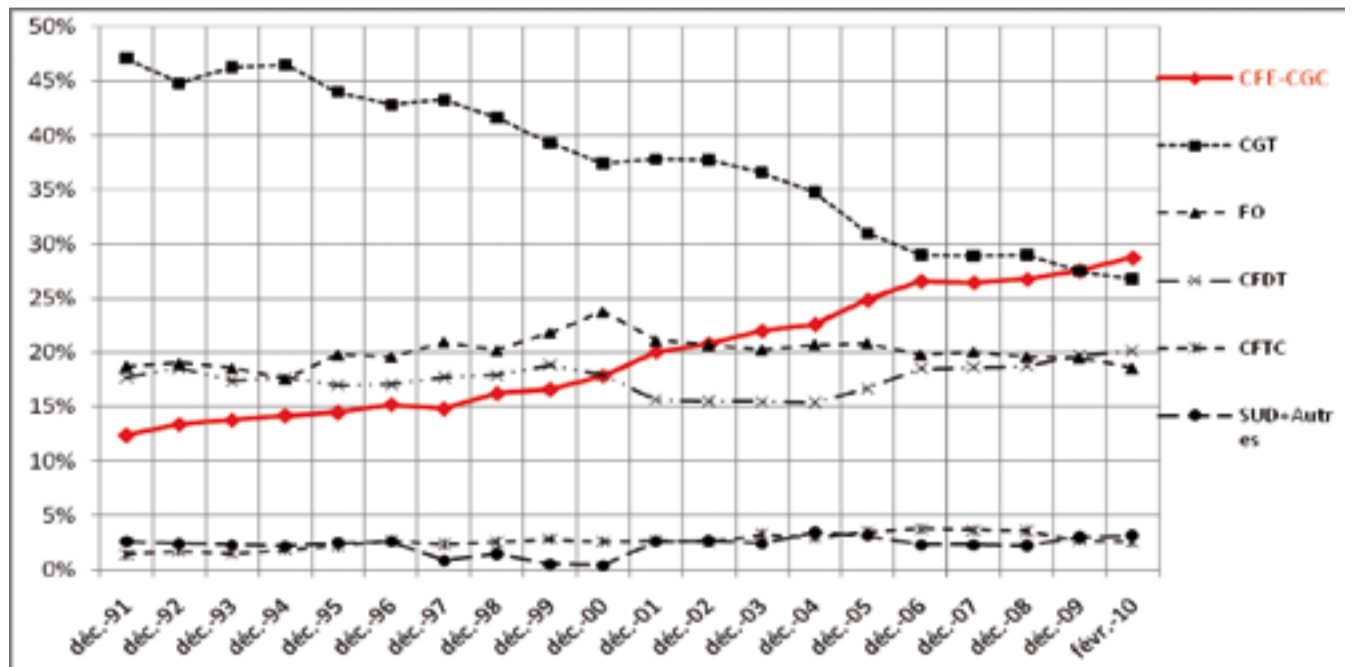
En organisation syndicale responsable, la CFE-CGC ne peut ignorer que ce type de négociation -qui au dire de la délégation patronale concerne peu de salariés impacte souvent les jeunes diplômés dans les entreprises et que sa responsabilité est bien pleinement engagée pour l'attractivité de la branche.

Pour les trois autres organisations syndicales non signataires - CGT, FO, CFTC, la seule signature de la CFDT permet de mettre au grand jour une collusion coupable entre le patronat et cette organisation syndicale, contribuant à spolier un peu plus les salariés de la branche.

Notant qu'il n'y aura pas d'accord, l'UIMM s'est prononcée pour une probable «recommandation» d'augmentation aux employeurs, qui de fait, ne seraient pas tenus par le caractère obligatoire de la mesure.

La CFE-CGC Métallurgie dénoncera toute tentative d'imputer aux non-signataires ce risque. Elle revendiquera encore et toujours des salaires mini pour les ingénieurs et cadres qui ne soient pas en deçà du plafond de la sécurité sociale."

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la CFE-CGC chez Renault depuis 1991 :



Si l'on regarde l'évolution par rapport à l'année 2000 :

La CGT perd près de 9 pts en 10 ans dans le 1^{er} collège.

La CFE-CGC progresse de plus de 9 pts dans le 2^e collège, et devient 1^{ère} organisation syndicale devant la CGT qui perd 7,5 pts.

La CFE-CGC progresse de 0,5% dans le collège cadre où elle représente plus de 65 %. La barre étant très haute, il est difficile de faire mieux ! À moins que nos

collègues Cadres qui ont le plus faible taux de participation électorale se décident d'aller aux urnes.

À nous de les convaincre !

Avec 55 sièges Titulaires au CE, la CFE-CGC est loin devant les autres organisations syndicales. Ce n'est pas le fruit du hasard. Partout dans les CE, les salariés reconnaissent les qualités de gestionnaire et du pragmatisme de ses élus CFE-CGC

BILAN AU 31/01/2010

1^{er} collège

CGT 1^{ère} : **40,6%**
(en 2000 : **49,1%**)

2^e collège

CFE-CGC 1^{ère} : **34,3%**
(en 2000 : CGT : **32,7%**
et CFE-CGC : **25,2%**)

3^e collège

CFE-CGC 1^{ère} : **65,6%**
(en 2000 : **65,1%**)

Au global

CFE-CGC 1^{ère} : **28,8%**
(courbe ci-dessus pour évolution).

TOTAL DES SIÈGES CE TITULAIRES

CFE-CGC : 55 sièges
CGT : **33 sièges**
CFDT : **20 sièges**
FO : **19 sièges**
SUD : **2 sièges**
CFTC : **0 siège**

PARTICIPATION ÉLECTORALE

Au global : **78,5%**
1^{er} collège : **81,6%**
2^e collège : **79,3%**
3^e collège : **73,1%**

Jean-Philippe CAM - Juriste du SMIDEF

1) Vol de documents ...

Le problème posé est simple et assez classique.

Un salarié est licencié et estime que son licenciement n'a pas de « cause réelle et sérieuse ». Son ancien employeur ne souhaitant pas négocier et restant campé sur ses positions, le salarié n'a d'autre choix, pour se défendre, que l'action contentieuse et la saisine du Conseil de prud'hommes.

Pour faire valoir ses droits et rapporter la preuve qu'il a été victime d'un licenciement abusif, comment va s'y prendre le salarié ?

Il doit pour cela produire au juge des documents afin que ce dernier puisse statuer et lui donner, *in fine*, raison ou tort.

Oui, mais quels documents ?

En d'autres termes, si on pousse un peu le raisonnement, une question vient forcément à l'esprit : un salarié a-t-il le droit de photocopier des documents appartenant à l'entreprise qui l'a employé en vue d'assurer sa défense dans une instance prud'homale ?

En d'autres termes encore, disons-le clairement, s'agit-il d'un **vol de documents** ? Et s'il s'agit d'un vol de documents, le juge prud'homal a-t-il l'obligation d'écarter les pièces litigieuses produites par le salarié ? Et enfin, une question en amenant toujours une autre, c'est l'effet boule de neige particulièrement fréquent en droit social, l'employeur, de son côté, qui est attaqué par son ancien salarié, peut-il en cours d'instance (dans le cadre de ce qu'on appelle techniquement une demande reconventionnelle), se retourner contre le salarié et l'attaquer à son tour, devant une juridiction pénale, du chef de vol ? Et on se retrouve alors dans la situation ubuesque du salarié attaquant devenu attaqué ... c'est, ni plus ni moins, l'arroseur arrosé !

On l'aura compris, ces questions sont fréquentes en pratique ... et appellent aussi des réponses prudentes. Car il est évident que, si on analyse les faits sous l'angle pénal, photocopier des documents appartenant à autrui, sans son accord, constitue effectivement un vol. C'est, l'espace d'un instant, « la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui » (Code pénal : article 311-1).

La Cour de cassation a adopté, avec le temps, une position assez souple en faveur du salarié

lui reconnaissant assez largement le droit de photocopier des documents appartenant à autrui lorsque **deux** conditions essentielles sont remplies :

- le salarié doit avoir eu normalement connaissance, à l'occasion de son activité professionnelle, des documents qu'il a photocopiés (Cour de cassation – Chambre sociale, 2 décembre 1998 ou encore, 30 juin 2004),
- la photocopie de documents à l'insu de son employeur ne constitue pas un vol lorsque ces documents sont strictement nécessaires pour assurer la défense du salarié (Cour de cassation, Chambre criminelle, 11 mai 2004).



En clair, dit autrement et plus crûment, les droits de la défense doivent permettre de « légitimer » un vol ! Cela paraîtra peut-être contestable pour certains juristes, les plus puristes (et obtus), mais ... au diable les obsédés textuels, la morale est sauve !

Néanmoins, attention, la recherche de la bonne morale ne doit pas pour autant permettre de faire n'importe quoi et il faudra bien se renseigner, notamment auprès de votre serviteur, pour ne pas risquer de franchir la ligne blanche : en clair, l'atteinte au droit de propriété de l'employeur doit être mesurée et proportionnée au but recherché car il n'est pas question que le salarié s'octroie des documents qui n'ont rien à voir avec son litige pour tenter, par exemple, de jeter le discrédit sur son ancienne société.

2) ... visés par le « secret professionnel » !

On franchit ici un pas supplémentaire par rapport au point précédent car il s'agit maintenant de vols de documents visés par le sceau du **secret professionnel**. Ce ne sont plus, au yeux de l'entreprise, de simples documents.

Dans un arrêt du 18 novembre 2009, la Chambre sociale de la Cour de cassation considère que la production en justice de documents couverts par le secret professionnel peut être justifiée par l'exercice des droits de la défense. L'entreprise faisait valoir que si le salarié peut effectivement produire des documents appartenant à l'entreprise pour assurer sa défense, il ne peut pas en revanche le faire quand ces documents sont couverts par le secret professionnel. Argument balayé par la Haute juridiction qui refuse de distinguer entre les documents.

Dans une affaire similaire opposant, cette fois-ci, non plus un salarié à son ancienne société mais opposant deux sociétés entre elles, la Chambre commerciale de la Cour de cassation a jugé (arrêt du 19 janvier 2010) que ne commet pas de violation du secret professionnel la personne qui fait usage, pour l'exercice de sa défense lors d'une instance judiciaire, de « pièces couvertes par le secret de l'instruction devant le Conseil de la concurrence ».

On le constate, le juge laisse donc à chaque partie une liberté importante pour faire valoir ses droits en estimant certainement, et c'est du bon sens, qu'il serait un peu trop simple pour l'autre partie de se cacher derrière le secret professionnel pour obtenir gain de cause ... alors qu'elle a tort. C'est une question d'équité et, on le répète, de logique morale.

Mais attention, la leçon à retenir doit être celle-ci : la divulgation d'une pièce couverte par le secret professionnel doit, d'une part, être absolument **nécessaire** à l'exercice des droits de la défense sachant que, d'autre part, c'est à la partie qui produit la pièce en question de **démontrer** les éléments propres à justifier de cette nécessité. Plus grande liberté offerte par le juge, OUI, droit de faire n'importe quoi, NON ! À bon entendre ...

ASSSE

Votre Partenaire Vacances et Voyages

SPECIAL adhérents SMIDEF

- 5% sur les destinations "coup de coeur" sans limite de date d'inscription
voir les conditions dans les brochures ou internet www.assse.com

Toutes vos vacances
Toute l'année

**LOCATIONS
HOTELS
VOYAGES
CIRCUITS
SEJOURS**

SEJOURS JEUNES
STAGES SPORTIFS
LINGUISTIQUES

FRANCE
ETRANGER

MED
MONTAGNE
CAMPAGNE

Si vous partez en vacances en famille, en couple ou avec des amis, hiver comme été

CONTACTEZ-NOUS

Si vous voyagez à l'étranger.

Si vous désirez offrir à vos enfants des vacances entre "copains"

ASSSE
61 rue de l'Arcade
75008 Paris
01 45 22 97 68
fax 01 43 87 72 71
email : familles@assse.com

ASSSE Association Loi 1901
AGREMENT TOURISME
AQ 075 06 0657

COUPON REPONSE A RETOURNER A ASSSE SMIDEF

61 rue de l'Arcade - 75008 PARIS

Je désire recevoir gratuitement les brochures

LOCATIONS/VOYAGES

JEUNES

NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____

VILLE _____

Magazine trimestriel du Syndicat de la Métallurgie Ile-de-France CFE-CGC
33 avenue de la République - 75011 Paris
Tél : 01 44 53 32 16
Fax : 01 44 53 32 28
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : René Brault
RÉDACTEUR EN CHEF : Bernard Morin
CONCEPTION - RÉALISATION : tand'M 01 42 61 62 63

IMPRESSION : JF Impression
296, rue Patrice Lumumba - 34072 Montpellier
Abonnement annuel : 16 €, 8 € pour les adhérents SMIDEF
N° commission paritaire : 0514 S 07299

Informations, droit, actualité... Pour en savoir plus :

www.smidef.com